

**REVUE DE PRESSE  
PRESS BOOK**

**Revue : La Lettre des Juristes d'Affaires  
Date de parution : 17 septembre 2012**

## Duc et Glon Sanders mettent la main sur deux sites de Doux : quatre cabinets sur la reprise

Le 10 septembre dernier, le tribunal de commerce de Quimper a décidé de retenir l'offre de reprise partielle déposée par le producteur de volailles Duc conjointement avec la filiale du groupe financier agroalimentaire Sofiprotéol, Glon Sanders Holding, concernant le couvoir d'Amilly et le site d'abattage de poulets de Boynes, dans le Loiret, appartenant au groupe volailler en

redressement judiciaire Doux. Pour ce faire, une société par actions simplifiée baptisée DGS a été constituée, dont le capital est intégralement détenu à parts égales entre les deux repreneurs. Le projet permet ainsi de sauvegarder 105 emplois. Veil Jourde conseillait Duc avec **Pierre-François Veil** et **Bertrand Chauchat**, associés, et **Yankel Bensoussan**.

De son côté, Glon Sanders Holding était représenté par Cotty Vivant Marchisio & Lauzeral avec **Thierry Cotty**, associé, et **Benoît Marpeau**, ainsi que par Brémond & Associés avec **Guilhem Brémond**, associé, **Hélène Carpentier** et **Hector Arroyo**. Willkie Farr & Gallagher assistait le groupe Doux avec **Maurice Lantourne**, associé, et **Samuel Scherma**. ■